

AACTE : PLAN D' ACTIONS

2026 - 2027



AACTE
Association pour l'Appui à
la Coopération Territoriale
pour l'Efficacité

Table des matières

Introduction générale.....	2
1. Structuration interne (avril-mai 2026)	3
1.1. Ouverture du compte bancaire de l'association	3
1.2. Mise à jour de la plateforme numérique	3
1.3. Mise en place d'outils collaboratifs internes.....	3
1.4. Déploiement de la stratégie de communication et de marketing.....	4
2. Compréhension de l'écosystème territorial sénégalais (mai - juillet 2026)	8
2.1. Collecte et revue documentaire approfondie.....	8
2.2. Etat des lieux de l'accès des collectivités à la coopération	8
2.3. Constitution d'un répertoire et échanges avec les acteurs	9
2.4. Analyse et sélection des collectivités pilotes	9
3. Diagnostics territoriaux et construction de projets (Août - Octobre 2026)	13
3.1. Recueil des besoins des collectivités	13
3.2. Co-construction d'un portefeuille initial d'idées-projets	13
3.3. Développer des partenariats structurés avec les universités.....	13
4. Mise en lien et facilitation (Novembre 2026 - début 2027)	17
4.1. Préparation et organisation des échanges	17
4.2. Conduite des échanges et identification des axes de coopération	17
4.3. Co-définition des feuilles de route partenariales	18
5. Formalisation et accompagnement (année 2027)	21
Conclusion générale.....	24

Introduction générale

Le présent document constitue la **déclinaison opérationnelle de la feuille de route stratégique 2026–2027 de l'AACTE**. Il ne s'agit pas seulement d'un document d'orientation, mais d'un véritable outil de pilotage destiné à guider les actions de l'association vers une réalisation concrète et une performance accrue.

Ce plan repose sur une approche pragmatique et progressive, articulée autour de trois horizons temporels :

Le Court terme : permettant la consolidation de nos fondations (gouvernance, outils numériques, gestion administrative et financière, communication et marketing) ;

Le moyen terme : consistera à l'identification des acteurs partenaires (collectivités, institutionnels, publics, privés, ONG, Société civile...), l'immersion sur le terrain, le diagnostic des besoins des collectivités et la mise en réseau des acteurs.

Le Long terme : La concrétisation de projets pilotes structurants, le financement durable, la pérennisation et l'extension des « antennes Pays » suivant l'élargissement des zones d'intervention de l'AACTE.

L'originalité et la force de l'AACTE résident notamment dans sa structure en pôles spécialisés, véritables bras droit opérationnel de l'association. Ce plan d'actions définit le rôle et l'implication de chaque pôle (Gouvernance, Juridique, Communication, Finances, Coopération, Formation, International), tout en mettant l'accent sur la coordination inter – pôles, indispensable pour la fluidité des informations mais aussi pour répondre à la complexité des enjeux territoriaux.

En somme, ce plan d'actions, au-delà de traduire en actions concrètes les priorités stratégiques définies dans la feuille de route, exprime notre détermination à faire de la coopération territoriale un levier de développement inclusif et de rayonnement des collectivités sénégalaises.

Le plan s'articule autour de 5 phases séquentielles et interdépendantes :

- (i) **Structuration interne (avril-mai 2026)**
- (ii) **Compréhension de l'écosystème territorial sénégalais (mai–juillet 2026)**
- (iii) **Diagnostics territoriaux et construction de projets (août–octobre 2026)**
- (iv) **Mise en lien et facilitation (novembre 2026–début 2027)**
- (v) **Formalisation et accompagnement (année 2027)**

1. Structuration interne (avril-mai 2026)

Après l'obtention de sa reconnaissance juridique, l'AACTE poursuit sa phase de structuration interne dans le but de consolider son fonctionnement administratif, financier et communicationnel. Cette étape essentielle comprend quatre phases prioritaires :

1.1. Ouverture du compte bancaire de l'association

L'association procédera dans un avenir proche aux démarches administratives nécessaires à l'ouverture de son compte bancaire afin de se doter d'une autonomie financière, sécuriser la gestion des fonds et de permettre l'encaissement des adhésions, subventions et autres financements. Cette action sera conduite par le trésorier appuyé par le Pôle finances et Logistique, jusqu'à l'obtention d'un compte bancaire opérationnel et d'un relevé bancaire transmissible aux partenaires.

1.2. Mise à jour de la plateforme numérique

Une refonte complète du site (contenus, messages clés...) est nécessaire pour refléter la vision, les objectifs et les orientations stratégiques définies dans la feuille de route 2026-2027. L'objectif est de disposer d'une vitrine digitale fiable, accessible et correspondant à l'identité de l'AACTE. Cette action est conduite par le Pôle Communication et si le besoin se fera sentir, le développeur sera sollicité pour les aspects purement technique dépassant les compétences en interne. Dans ce cas, le Vice-Président sera chargé d'assurer la prise de contact et la coordination avec le développeur.

1.3. Mise en place d'outils collaboratifs internes

L'association veut se doter d'un environnement de travail partagé pour faciliter la communication en interne. Cet espace collaboratif comprendra :

- Un mailing professionnel type Outlook pour l'envoi et la réception de mails ;
- Des espaces de stockages et d'archivage ;
- Outils de partage d'informations

Par ailleurs, **une charte graphique** sera élaborée afin d'harmoniser l'ensemble des supports et d'asseoir l'identité visuelle de l'AACTE.

1.4. Déploiement de la stratégie de communication et de marketing

En parallèle de la mise à jour du site web, le pôle communication, avec l'appui du Président, devra concevoir et déployer une solide et opérationnelle stratégie de visibilité pour que l'AACTE soit identifiable et crédible dans l'écosystème de la coopération territoriale.

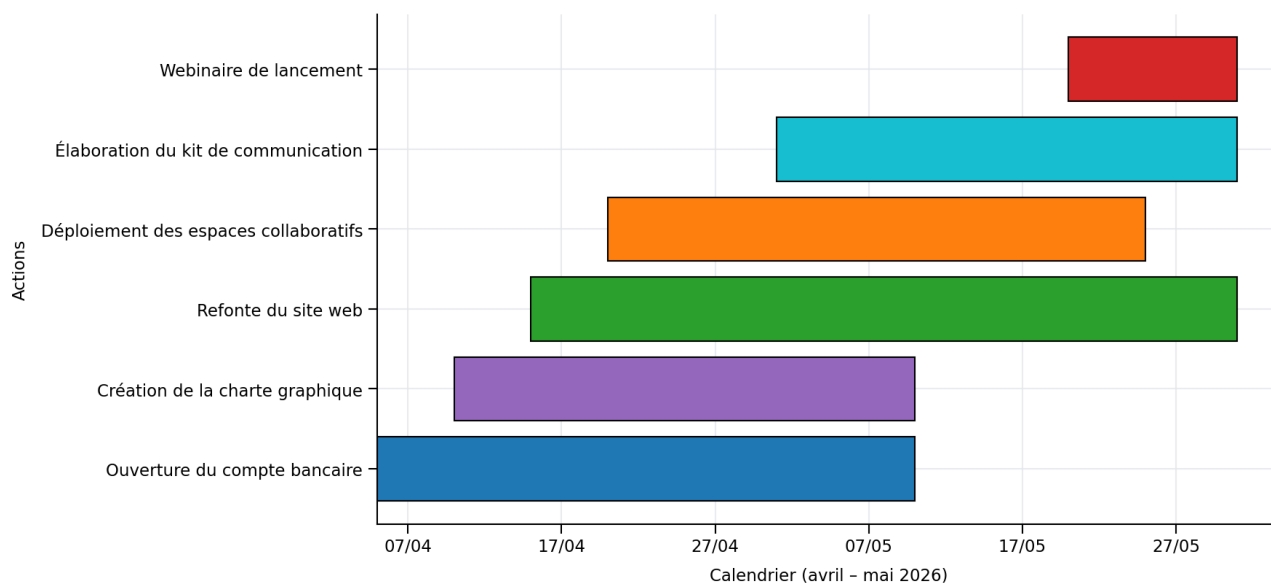
- **Campagne digitale : « AACTE est là »** consistant en une série de publications sur LinkedIn, YouTube, Instagram et autres plateformes pertinentes. Cette campagne mettra en avant la vision de l'AACTE, les membres de l'association (Bureau et responsables de pôles) à travers des présentations individuelles valorisant leur rôle, leurs missions, leurs responsabilités.
- **Création d'un Kit de communication** : plaquette de présentation de l'association et des fiches synthétiques de présentation des pôles.
- **Événement de lancement (webinaire)** : une fois que AACTE sera connu du grand public via les réseaux, un webinaire sera organisé pour présenter l'association, la feuille de route et répondre aux questions des personnes et des partenaires stratégiques.

Synthèse des responsabilités

Pôles /Fonction	Responsabilités principales
Trésorier	Conduire les démarches d'ouverture du compte bancaire ; Garantir la conformité des pièces transmises à l'établissement bancaire ; Assurer la disponibilité des premiers relevés bancaires pour les partenaires.
Pôle Finances et Logistique	Appuyer le trésorier dans les démarches bancaires ; Mettre en place les outils et procédures internes de gestion financière ; Organiser l'archivage et la traçabilité des documents financiers.
Pôle Communication	Piloter la refonte du site et la mise à jour des contenus ; Élaborer la charte graphique et le kit de communication ; Concevoir et déployer la campagne digitale ; Organiser et animer le webinaire de lancement ; Assurer la cohérence et la visibilité de la communication institutionnelle.

Par ailleurs, chaque responsable de pôle devra identifier les postes et compétences nécessaires à la bonne conduite des missions qui lui sont attribuées. Ils seront chargés, en lien avec le Bureau, de recruter ou de mobiliser les profils qu'ils jugeront pertinents afin de doter leur pôle des ressources humaines requises pour atteindre leurs objectifs.

Calendrier des actions



Livrables attendus

Livrables
Compte bancaire opérationnel
Site Web refondu
Charte graphique
Kit de Communication
Espace collaboratif interne
Webinaire de lancement

Indicateurs de suivi

Indicateurs
1 compte bancaire ouvert
1 plateforme fonctionnelle en ligne
1 Charte graphique validée
1 Webinaire organisé
100 % des pôles dotés d'un espace collaboratif

Risques à intégrer et mesures d'atténuation possibles

Risques	Mesures d'atténuation
Retards administratifs bancaires	Appui du trésorier + pôle finances
Manque de compétence techniques internes	Recours ponctuel à un développeur externe

La phase de structuration interne menée entre avril et mai constitue une étape déterminante pour doter l'AACTE de ses fondations administratives, financières, numériques et communicationnelles.

Elle permet de sécuriser son fonctionnement, d'harmoniser son identité et de renforcer sa crédibilité auprès des partenaires. L'ouverture du compte bancaire, la refonte du site web, la mise en place des outils collaboratifs et le déploiement d'une stratégie de communication sont autant d'actions structurantes qui installent durablement l'association dans une dynamique professionnelle et opérationnelle.

Cette phase garantit que l'AACTE dispose, dès ses premiers mois après l'obtention de sa reconnaissance juridique, des moyens humains, organisationnels et techniques pour déployer efficacement ses missions, fédérer ses membres et affirmer sa place dans l'écosystème de la coopération territoriale.

2. Compréhension de l’écosystème territorial sénégalais (mai - juillet 2026)

Cette étape constitue un socle stratégique : elle permet de documenter l’état actuel de la coopération territoriale au Sénégal, d’identifier les collectivités les plus et les moins engagées dans les partenariats internationaux et de clarifier les dynamiques institutionnelles dans lesquelles l’association devra s’inscrire.

Cette phase répond à un double enjeu :

- **Objectiver la connaissance des partenariats territoriaux** : analyser de manière structurée les pratiques de coopération décentralisée au Sénégal, les acteurs impliqués, leurs besoins, leurs contraintes et leurs capacités.
- **Cibler et prioriser l’action de l’AACTE** : identifier des collectivités pilotes, créer une base de contacts solide et établir des fondations de mise en réseau crédibles, préparant ainsi les diagnostics de terrain (Phase 3) et les futures coopérations structurées (Phases 4 et 5).

À l’issue de cette phase, un **document complet et consolidé** sera produit : il constituera la référence stratégique permettant à l’AACTE d’orienter ses interventions territoriales avec rigueur et efficacité.

En termes d’approches et de méthodologie de travail, les étapes suivantes seront privilégiées et suivies :

2.1. Collecte et revue documentaire approfondie

Cette étape vise à constituer une base de connaissance assez large sur :

- L’organisation territoriale sénégalaise ;
- Les pratiques de coopération décentralisée existantes ;
- Les acteurs engagés et leurs domaines d’actions ;
- Les programmes des bailleurs, ONG, institutionnels, partenaires techniques...

2.2. Etat des lieux de l’accès des collectivités à la coopération

L’objectif est de distinguer puis faire une hiérarchisation :

- Des collectivités fortement engagées ;
- Celles faiblement impliquées ;
- Celles n’ayant pas accès.

Une analyse comparative sera menée à l'échelle des Régions et selon les typologies territoriales (urbain, périurbain, rural), afin d'identifier les facteurs structurels et contextuels expliquant les disparités observées.

2.3. Constitution d'un répertoire et échanges avec les acteurs

L'objectif est de recenser les acteurs impliqués, directement ou indirectement, dans la coopération territoriale sénégalaise.

L'idée est de disposer d'une base de données fiable permettant d'avoir une vision claire de l'écosystème des intervenants et de leurs rôles.

Cette base de données comportera notamment :

- La liste des acteurs identifiés et leurs coordonnées ;
- Leurs fonctions ;
- Les structures auxquelles ils appartiennent ;
- Leurs domaines d'intervention.

Au-delà du simple recensement, cet outil vise également à faciliter les échanges avec les principales parties prenantes identifiées (structures étatiques, associations de collectivités sénégalaises, ONG, bailleurs, etc.) et à mieux comprendre l'état actuel d'accès des collectivités sénégalaises aux partenariats territoriaux.

2.4. Analyse et sélection des collectivités pilotes

À partir des informations consolidées dans le répertoire des acteurs ainsi que des premiers échanges réalisés, une analyse approfondie sera menée afin d'identifier les collectivités pouvant être retenues comme territoires pilotes.

Cette priorisation s'appuiera sur une grille multicritère comprenant :

- Le niveau actuel d'engagement dans la coopération ;
- Les besoins spécifiques des territoires ;
- Les capacités administratives et organisationnelles ;
- Les opportunités de financement mobilisables ;
- Les enjeux sociaux, économiques et environnementaux propres à chaque collectivité.

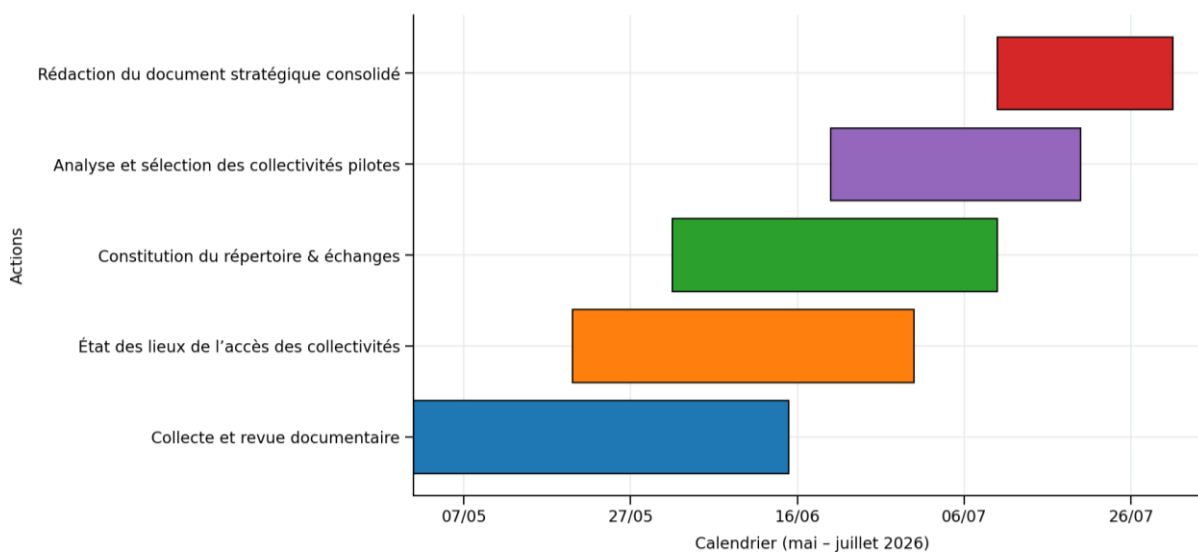
Synthèse des responsabilités

Pôles /Fonction	Responsabilités principales
Pôle gouvernance et stratégie	Élaboration du cadre méthodologique ; Validation des critères de priorisation
Pôle Coopération et Partenariats	Conduite de l'analyse territoriale ; Construction de la cartographie des acteurs ; Organisation et tenue des rencontres ; Rédaction du rapport final en lien avec le pôle gouvernance et stratégie
Pôle Juridique et Institutionnel	Analyse du cadre juridique sénégalais ; Production de fiches sur les procédures de coopération ; Veille institutionnelle
Pôle Communication et Valorisation	Production de visuels, infographies et cartographies ; Communication digitale ; Organisation du webinaire ; Mise en forme du rapport final
Pôle Finances et Logistique	Appui logistique des rencontres Structuration et mise à jour de la base de contacts Suivi budgétaire et archivage
Pôle Formation et Pédagogie	Production de contributions thématiques ; Préparation d'outils pédagogiques futurs
Pôle International et Diaspora	Ouverture aux partenaires extérieurs ; Facilitation des rencontres et échanges avec les acteurs locaux sénégalais

Les autres pôles interviendront en appui transversal selon les besoins opérationnels.

Si nécessaire, une étude complémentaire approfondie pourra être engagée afin de renforcer l'analyse ou d'affiner la sélection des collectivités pilotes.

Calendrier des actions



Livrables attendus

Livrables
Rapport d'analyse territoriale
Base de données des acteurs
Cartographie des dynamiques territoriales
Liste des collectivités pilotes

Indicateurs de suivi

Indicateurs
1 rapport consolidé
1 base de données complète
10-20 Collectivités analysées
3-5 Collectivités pilotes sélectionnées

Risques à intégrer et mesures d'atténuation possibles

Risques	Mesures d'atténuation
Données territoriales incomplètes	Appui du pôle international et diaspora
Difficultés d'accès aux acteurs institutionnels	Multiplication des sources documentaires

Cette phase constitue une étape stratégique qui dote l'AACTE d'une compréhension claire et objectivée de l'écosystème territorial sénégalais. Elle permet d'identifier les dynamiques de coopération existantes, de cartographier les acteurs clés et de distinguer les collectivités selon leur niveau d'accès aux partenariats.

Grâce à une analyse méthodique et à l'implication coordonnée des pôles, l'association consolide une base de connaissances fiable et exploitable.

Le document final issu de cette phase servira de référence pour orienter de manière ciblée les interventions futures. Il prépare ainsi, avec rigueur et cohérence, les diagnostics de terrain et les coopérations opérationnelles à venir.

3. Diagnostics territoriaux et construction de projets (Août - Octobre 2026)

Elle phase vise à comprendre, de manière structurée, les besoins et priorités des collectivités, tout en mobilisant les milieux universitaires pour renforcer les capacités d'analyse et ouvrir la voie à de futures coopérations. Les travaux réalisés durant cette phase constituent une étape essentielle pour coconstruire un portefeuille d'idées-projets adaptés aux réalités locales et soutenables pour les collectivités.

3.1. Recueil des besoins des collectivités

L'objectif principal est de réaliser des **diagnostics rapides** permettant d'identifier les enjeux prioritaires, les attentes des élus et les opportunités de développement territorial.

Actions clés prévues :

- Préparer et finaliser les outils méthodologiques : grilles d'entretien, canevas de diagnostic court, modèles de fiches-projets ;
- Organiser et mener des rencontres avec les élus, techniciens et acteurs locaux ;
- Produire pour chaque collectivité un **diagnostic synthétique (3–5 pages)** mettant en évidence :
 - Les besoins prioritaires ;
 - Les contraintes majeures ;
 - Les premières pistes d'intervention.

3.2. Co-construction d'un portefeuille initial d'idées-projets

À partir des diagnostics allégés, l'AACTE structure avec les territoires un ensemble d'idées-projets adaptés. Cette approche permet de définir une base solide et partagée avant d'engager des analyses plus approfondies.

Une fois les idées-projets identifiés, il sera possible d'évaluer lesquelles nécessitent des études complémentaires, un pré-diagnostic ou une analyse plus détaillée pour en confirmer la pertinence ou en préciser les contours.

3.3. Développer des partenariats structurés avec les universités

La collaboration avec les universités vise à apporter une expertise méthodologique et analytique, à enrichir les projets par la diversité des regards académiques et à impliquer les étudiants dans des missions encadrées d'intérêt général.

En amont de cette mobilisation, des échanges préliminaires et exploratoires seront conduits avec certaines universités afin de recueillir leurs perceptions, évaluer leur intérêt et apprécier les

conditions favorables à leur engagement dans cette démarche.

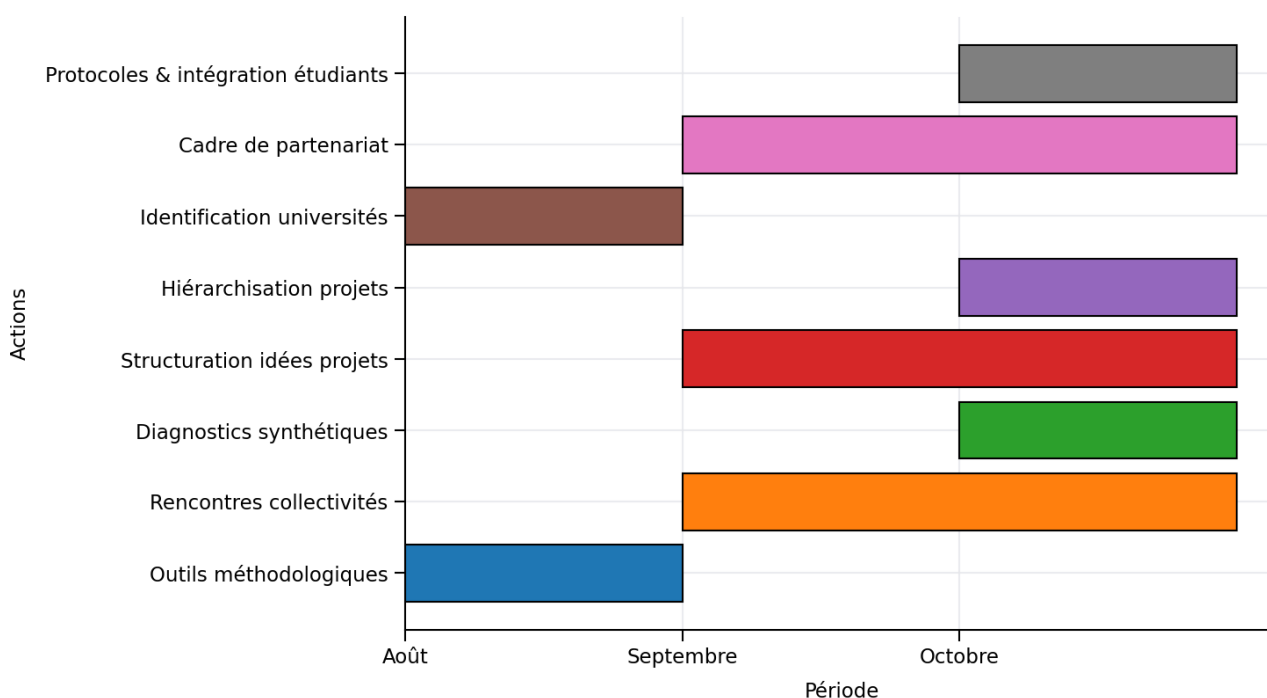
La méthode de partenariat pourra s'articuler autour des points suivants :

- Identifier les établissements et filières pertinentes Licence, Masters (aménagement, développement local, administration publique, etc.) ;
- Co-construire un cadre de partenariat c'est-à-dire les types de missions réalisables par les étudiants : diagnostics thématiques, cartographies, analyses documentaires, pré-études de projets, participation aux visites de terrain ;
- Élaborer des protocoles de collaboration : convention type, calendrier académique, modalités de tutorat AACTE-université, critères d'évaluation ;
- Intégrer les étudiants dans les activités opérationnelles : participation aux diagnostics sur le terrain en binôme avec les équipes AACTE ; production de notes, cartes, mini-études et contributions complémentaires ; organisation de restitutions intermédiaires au sein des collectivités ou à l'université ;
- Valoriser les résultats et ancrer le partenariat : co-signature des rapports ou contributions étudiantes, organisation d'un webinaire/un atelier de restitution, poser les bases d'une collaboration durable : stages, mémoires, projets de recherche-action.

Synthèse des responsabilités

Pôles /Fonction	Responsabilités principales
Pôle Coopération et Partenariats	Conduite des entretiens et visites terrain ; Animation des rencontres avec élus et acteurs locaux ; Rédaction des diagnostics courts (3–5 pages) ; Synthèse des besoins, contraintes et premières pistes ; Animation des ateliers de co-construction ; Formulation des idées-projets ; Structuration du portefeuille par collectivité ; Pré-évaluation de la faisabilité
Pôle International et Diaspora	Identification des universités partenaires ; Conduite des échanges exploratoires ; Construction du cadre de partenariat (missions, tutorat, calendrier) ; Suivi et valorisation des productions étudiantes

Calendrier des actions



Livrables attendus

Livrables
Diagnostic courts (3-5 pages par collectivité)
Portefeuille d'idées-projets
Convention de partenariat universitaire

Indicateurs de suivi

Indicateurs
5-10 diagnostics réalisés
10-20 idées-projets identifiés
2-3 universités partenaires

Risques à intégrer et mesures d'atténuation possibles

Risques	Mesures d'atténuation
Faible disponibilité des élus	Planification anticipée
Manque de données locales	Appui des étudiants et chercheurs

Cette phase constitue une étape déterminante qui permet à l'AACTE de disposer d'une compréhension fine et opérationnelle des besoins des collectivités.

Grâce aux diagnostics rapides et aux ateliers de co-construction, l'association pourra élaborer un portefeuille d'idées-projets réalistes et adaptés aux enjeux territoriaux.

L'implication des universités apporte un appui méthodologique précieux et enrichit l'analyse par des contributions académiques ciblées. La coordination structurée entre pôles garantit la qualité, la cohérence et la rigueur du travail mené.

Cette dynamique prépare ainsi efficacement les futures étapes de programmation et de coopération opérationnelle.

4. Mise en lien et facilitation (Novembre 2026 - début 2027)

Cette phase a pour objectif de faciliter des échanges bilatéraux et multilatéraux afin d'assurer une compréhension partagée des enjeux, d'aligner les priorités et de faire émerger des intérêts communs. Elle permet également de cadrer les futurs axes de coopération en précisant les objectifs, les résultats attendus et les jalons clés.

À l'issue de ce travail de mise en lien et de facilitation, l'AACTE accompagnera chaque collectivité ou partenariat dans la co-élaboration de feuilles de route opérationnelles, constituant ainsi la base structurante des futures actions de coopération.

Les étapes de cette phase :

4.1. Préparation et organisation des échanges

La préparation et l'organisation des échanges visent à instaurer un cadre structuré, efficace et propice à la convergence des acteurs.

Cette étape consistera à :

- Identifier l'ensemble des parties prenantes à mobiliser collectivités, universités, ONG, bailleurs et institutions publiques ;
- Élaborer un calendrier cohérent alternant entretiens bilatéraux, ateliers multilatéraux et tables rondes ;
- Préparer des supports nécessaires, tels que les fiches de diagnostic, les profils d'acteurs et les fiches enjeux, afin d'assurer une base d'information claire et partagée ;
- Définir précisément les modalités d'animation, en établissant les règles de dialogue et les outils participatifs adaptés pour garantir des échanges constructifs et orientés vers la co-conception.

4.2. Conduite des échanges et identification des axes de coopération

L'objectif de cette étape est de vérifier les priorités des acteurs, d'harmoniser les visions et de faire émerger des synergies concrètes. Pour ce faire, des entretiens bilatéraux et multilatéraux seront organisés afin de valider les besoins, attentes et contraintes propres à chaque partie prenante.

À partir de ces discussions, les premiers domaines d'intervention sont formalisés : thématiques prioritaires, périmètres d'action et objectifs stratégiques. Les résultats attendus à court, moyen et long terme sont précisés, ainsi que les jalons structurants et les prérequis institutionnels, techniques ou financiers nécessaires.

Cette démarche intégrée permet de transformer les constats issus du dialogue en axes de coopération clairement cadrés, servant de base à l'élaboration des futures feuilles de route partenariales.

4.3. Co-définition des feuilles de route partenariales

Il s'agit ici de traduire les axes de coopération en documents opérationnels directement mobilisables par les collectivités. Pour chaque territoire, une feuille de route est élaborée en précisant les objectifs à atteindre, les activités à mener, le calendrier prévisionnel, les rôles de chaque partie prenante ainsi que les ressources nécessaires. Ce document est ensuite présenté et validé conjointement avec les partenaires concernés, puis ajusté en fonction de leurs contraintes, capacités et engagements possibles.

Synthèse des responsabilités

Pôles /Fonction	Responsabilités principales
Pôle Gouvernance et Stratégie	Assurer la cohérence stratégique des échanges ; Valider le cadre méthodologique ; Garantir la pertinence des axes de coopération et des feuilles de route ; Appuyer l'arbitrage et l'alignement entre acteurs. Piloter l'organisation des échanges bilatéraux et multilatéraux ; Conduire les entretiens ; Analyser et synthétiser les priorités ; Structurer les axes de coopération ; Coordonner la co-élaboration des feuilles de route.
Pôle Juridique et Institutionnel	Identifier les implications juridiques des axes de coopération ; Analyser les prérequis institutionnels ; Sécuriser les feuilles de route dans leurs aspects réglementaires.

Pôle Communication et Valorisation

Préparer et mettre en forme les supports d'échange (fiches, visuels, fiches acteurs) ;
Documenter les ateliers ;
Valoriser les résultats ;
Assurer la diffusion claire et cohérente des feuilles de route finalisées.

Pôle Finance et Logistique

Organiser la logistique des rencontres (invitations, salles, matériel, connexions numériques) ;
Garantir la disponibilité des documents ;
Assurer l'archivage des comptes rendus et feuilles de route.

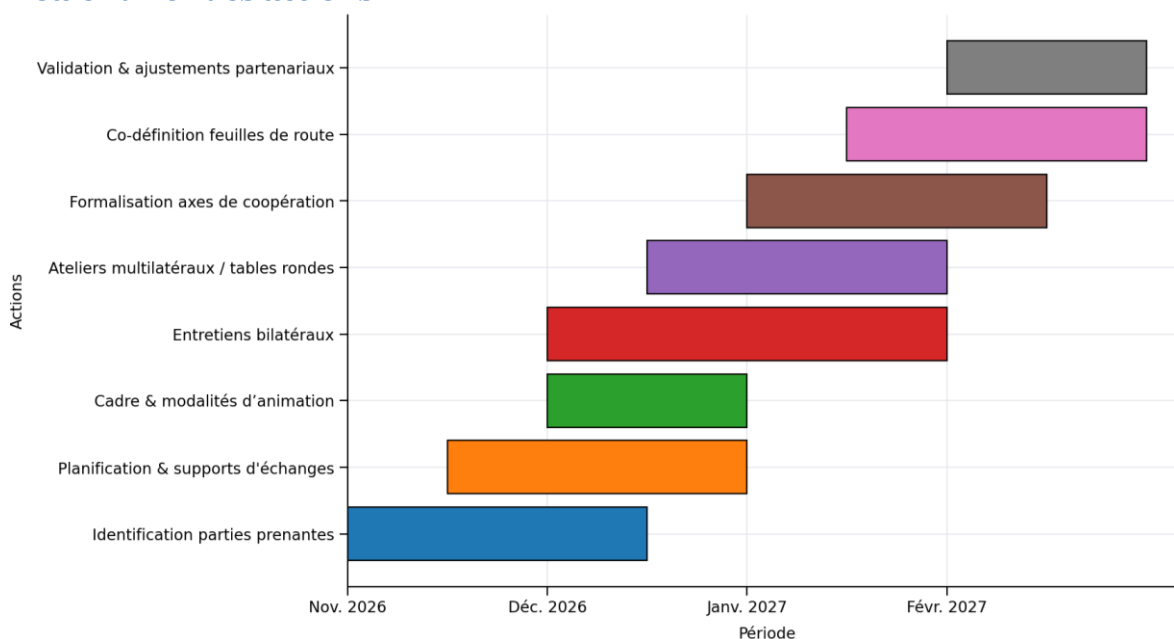
Pôle Formation et Pédagogie

Contribuer aux analyses thématiques ;
Appuyer la structuration des axes de coopération ;
Produire des compléments pédagogiques facilitant la compréhension et l'appropriation des feuilles de route.

Pôle International et Diaspora

Mobiliser les partenaires externes ;
Faciliter les échanges internationaux ;
Enrichir les axes de coopération par une ouverture sur les dynamiques transnationales ;
Contribuer à la validation des feuilles de route impliquant des acteurs étrangers.

Calendrier des actions



Livrables attendus

Livrables
Comptes rendus d'échanges
Axes de coopération validés
Feuilles de routes partenariales

Indicateurs de suivi

Indicateurs
5-10 rencontres organisées
100% des collectivités pilotes dotées d'une feuille de route
2-3 universités partenaires

Risques à intégrer et mesures d'atténuation possibles

Risques	Mesures d'atténuation
Divergence d'intérêts entre acteurs	Médiation par le pôle gouvernance
Retards dans la validation institutionnelle	Soutien juridique pour sécuriser les engagements

Cette phase permet à l'AACTE d'instaurer un dialogue structuré réunissant collectivités, partenaires techniques et acteurs académiques autour de priorités partagées. Les échanges bilatéraux et multilatéraux facilitent la convergence des visions et l'émergence de synergies concrètes. Les axes de coopération sont formalisés de manière claire et réaliste, en tenant compte des résultats attendus et des prérequis opérationnels. Les feuilles de route construites avec chaque collectivité offrent un cadre d'action précis, partagé et engageant. Elles constituent ainsi le socle stratégique et opérationnel des futures coopérations que l'AACTE accompagnera dans les phases suivantes.

5. Formalisation et accompagnement (année 2027)

Cette phase va consister d'abord à formaliser les coopérations à travers des conventions claires, validées juridiquement et adaptées à chaque collectivité.

Elle vise ensuite à soutenir activement la mobilisation des financements en préparant des dossiers solides, en répondant aux appels à projets et en recherchant des cofinancements auprès des partenaires techniques et financiers.

Parallèlement, l'AACTE accompagne la mise en œuvre des projets en assurant une coordination fluide entre les acteurs, en suivant l'avancement et en facilitant la résolution des obstacles. Enfin, un dispositif structuré de suivi-évaluation est mis en place, comprenant un cadre logique, des indicateurs et un reporting régulier afin de garantir la transparence, la qualité et l'impact des actions menées.

Synthèse des responsabilités

Pôles /Fonction	Responsabilités principales
Pôle Gouvernance et Stratégie	Supervise la cohérence globale des conventions ; Valide les orientations finales ; Assure l'alignement stratégique des projets et du dispositif de suivi-évaluation.
Pôle Juridique et Institutionnel	Rédige et sécurise juridiquement les conventions ; Vérifie la conformité au cadre légal sénégalais et international ; Conseille sur les obligations contractuelles.
Pôle Communication et Valorisation	Met en forme les conventions et documents officiels ; Valorise les partenariats formalisés ; Prépare les supports de communication pour les bailleurs et partenaires.
Pôle Finance et Logistique	Monte les budgets prévisionnels ; Prépare les dossiers de financement ; Assure la conformité financière ; Appuie les dépôts d'appels à projets ; Gère l'archivage et la traçabilité.
	Contribue à la rédaction des contenus méthodologiques dans les

Pôle Formation et Pédagogie

dossiers ;

Appuie l'intégration des outils pédagogiques dans les projets ;

Participe à la construction du cadre logique.

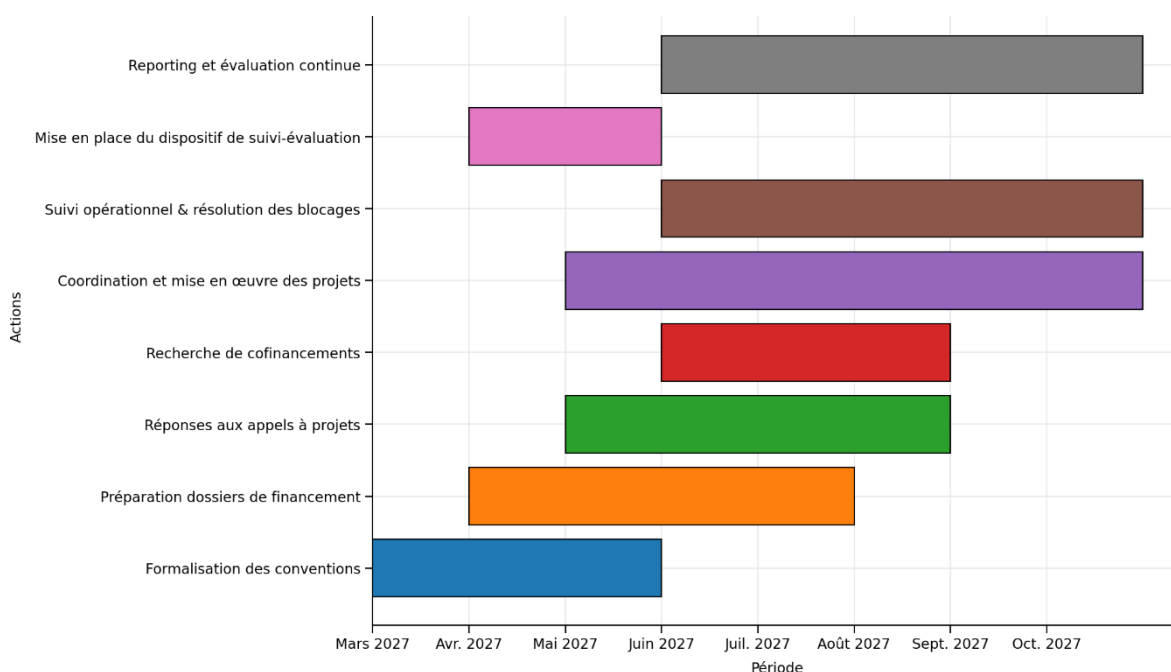
Pôle International et Diaspora

Mobilise les partenaires extérieurs ;

Facilite les cofinancements internationaux ;

Appuie la coordination des actions transnationales ;

Valorise les coopérations auprès des réseaux externes.

Calendrier des actions**Livrables attendus****Livrables**

Conventions signées

Dossiers de financements déposés

Cadre logique

Tableau de bord de suivi-évaluation

Indicateurs de suivi

Indicateurs
3-5 Conventions signées
2-4 financements obtenus
1 dispositif de suivi-évaluation opérationnel

Risques à intégrer et mesures d'atténuation possibles

Risques	Mesures d'atténuation
Rejet des dossiers de financement	Diversification des bailleurs
Retards dans la mise en œuvre	Suivi rapproché des partenaires

Conclusion générale

Ce plan d’actions pose une trajectoire cohérente et progressive qui permet à l’AACTE de passer, en deux ans, d’une structure nouvellement créée à un acteur opérationnel pleinement engagé aux côtés des collectivités sénégalaises.

La première phase consolide les fondations internes indispensables au fonctionnement de l’association, tandis que la deuxième dote l’AACTE d’une compréhension fine et objectivée de l’écosystème territorial. Sur cette base solide, la phase 3 permet d’identifier les besoins réels des collectivités, de construire un portefeuille d’idées-projets et d’impliquer le milieu universitaire comme appui analytique. La phase 4 organise ensuite la mise en convergence des acteurs et le cadrage partagé des axes de coopération, débouchant sur des feuilles de route co-élaborées et réalistes. Enfin, la phase 5 traduit ces orientations en conventions formalisées, financements mobilisés, projets pilotés et dispositifs de suivi-évaluation structurée.

L’ensemble constitue une démarche complète, méthodique et alignée, qui renforce la crédibilité de l’AACTE et lui permet d’accompagner durablement les collectivités dans leurs dynamiques de coopération territoriale.